

LE MONTAGE

Les stands seront livrés aux exposants pour leur installation le LUNDI 18 MAI à partir de 8h. Les aménagements devront impérativement être achevés au plus tard le LUNDI 18 MAI à 20h.

Dates	Horaires	Déroulement
Lundi 18 mai	8h à 20h	Montage des stands équipés et des stands nus

ACCÈS & CIRCULATION DANS L'ENCEINTE

Tous les accès MONTAGE se font porte M

Les accès parking« Montage » sont obligatoires pour accéder dans l'enceinte du salon. Vous devez vous enregistrer sur la plateforme logipass : <https://logipass.viparis.com/>. Pensez à inscrire vos prestataires/standistes. À leur arrivée sur le chantier, les exposants et standistes devront se présenter à la régie générale du salon.

À NOTER : Le poids maximum d'un chariot en circulation dans l'enceinte est de 1 000 kg. Toute dégradation constatée sera à la charge de l'exposant. L'exposant est lui-même responsable pour ses prestataires et sous-traitants.

STATIONNEMENT

Après déchargement, tout camion devra quitter l'enceinte du salon afin de permettre l'accès aux autres exposants/standistes.

Tout véhicule laissé sur le parking en dehors des horaires de montage sera évacué à la fourrière pour des raisons de sécurité.

À NOTER : À partir du LUNDI 18 mai 20h, aucun véhicule (quel qu'il soit) ne sera admis sur l'enceinte du salon et ce jusqu'au mercredi 20 mai 18h, sous peine d'enlèvement. Merci de prendre vos dispositions en conséquence.

ÉVACUATION DES DÉCHETS

Au cours de leur installation et à la fin de celle-ci, les exposants et leurs prestataires devront retirer les emballages encombrants, débris et déchets, ceci afin de permettre le nettoyage général du chantier le LUNDI 18 mai dès 20h.

COMMISSION DE SÉCURITÉ

Lors du passage de la commission de sécurité, LUNDI 18 MAI dans l'après-midi, les aménagements doivent être terminés et les exposants doivent être obligatoirement présents sur les stands pour être en mesure de justifier les qualités de résistance au feu des matériaux utilisés (certificats, procès-verbaux d'essai, etc.).

LE DÉMONTAGE

Le démontage des stands ne pourra en aucun cas débuter avant le MERCREDI 20 MAI à partir de 19h, pour des raisons de sécurité et par respect envers les visiteurs.

Durant toute la période de démontage, l'exposant et/ou standiste demeure seul responsable de son stand et ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de l'organisateur en cas de vol.

Il est donc recommandé aux exposants avant de quitter leur stand à la fermeture du salon le MERCREDI 20 MAI à 22h, de retirer les petits matériels et fournitures sensibles.

Pour cela, l'exposant devra se rendre au Commissariat Général afin de présenter ses matériels et fournitures et signer un bon de sortie. Un local sécurisé sera également mis à disposition par l'organisateur pour le stockage des matériels et fournitures si nécessaire.

Dates	Horaires	Déroulement
Mercredi 20 mai	19h à 22h	Démontage stands équipés et nus

ACCÈS & CIRCULATION DANS L'ENCEINTE

Tous les accès DÉMONTAGE se font porte M

Les accès parking « Démontage » sont obligatoires pour accéder dans l'enceinte du salon. Vous devez vous enregistrer sur la plateforme Logipass : <https://logipass.viparis.com/>. Pensez à les transmettre à vos prestataires/standistes. À leur arrivée sur le chantier, les exposants et standistes devront se présenter à la régie générale du salon.

ÉVACUATION DES DÉCHETS

Tous les décors, matériels et marchandises devront être impérativement retirés le MERCREDI 20 MAI 22h pour les stands équipés et nus.

Ces délais expirés, l'organisateur, sans que sa responsabilité puisse être engagée, pourra prendre aux frais, risques et périls de l'exposant toutes mesures qu'il jugera utiles pour l'évacuation des matériels et marchandises non retirés et pour la destruction des structures et des décors de quelque nature que ce soit qui n'auront pas été démontés. Une indemnité minimale de 300 euros sera demandée à l'exposant défaillant pour couvrir les coûts d'évacuation des déchets.

L'organisateur pourra faire transporter les objets dans un garde-meubles de son choix aux frais, risques et périls de l'exposant, sans pouvoir être tenu responsable des dégradations ou des pertes totales ou partielles.